



Le Ministre s'engage sur le statut des IADE !

Paris, le 10 janvier 2022.

Suite au RAPPORT IGAS N° 2021-51r : « *Trajectoires pour de nouveaux partages de compétences entre professionnels de santé* », lundi 10 janvier 2022, le ministre de la solidarité et de la santé Olivier Véran a présenté à la représentation professionnelle ses arbitrages dans le dossier de reconnaissance statutaire des Infirmiers-anesthésistes.

Après plus d'un an de travail auprès de la représentation nationale, du ministère de la santé, des ARS et des médecins anesthésistes de terrain, l'ensemble de la profession attendait des décisions concrètes de son ministre de tutelle.

Devant l'ensemble des organisations professionnelles Olivier Véran a affirmé en préambule que l'exercice des infirmiers-anesthésistes relevait de la pratique avancée.

Il a ensuite porté une analyse de la situation et a très précisément défini deux axes de travail (législatif et réglementaire) pour apporter des réponses concrètes aux revendications des IADE.

Les travaux réglementaires aborderont dans un premier temps les compétences et l'exercice professionnel et son éventuel élargissement.

Sur la base des évolutions envisagées, l'impact sur le référentiel de formation sera évalué et les conditions de conventionnement des écoles de formation seront renforcées en relation avec le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Enfin, la refonte du statut IADE en vue de la reconnaissance en pratique avancée passera par la voie législative avec la création d'un espace dédié dont la forme reste encore à définir. Certaines de ces propositions seraient en mesure de garantir le maintien de nos quatre domaines de compétences. Ce vaste chantier doit se concrétiser avant la fin de la législature.

Nos organisations prennent acte que ce soir, le ministre des solidarités et de la santé a répondu positivement aux attentes et aux inquiétudes de la profession. Dans un contexte législatif contraint, la vigilance sur le calendrier et la mise en œuvre des réformes reste de mise.

L'évolution statutaire souhaitée par les infirmiers-anesthésistes ne peut s'envisager que dans le maintien d'une collaboration interprofessionnelle constructive avec les médecins anesthésistes-réanimateurs. Nos organisations réaffirment la volonté de garantir le fonctionnement qualitatif et sécuritaire de l'activité d'anesthésie.

Ce soir, après deux ans au cœur de la crise COVID et un an de mobilisation pour la reconnaissance de son statut, la profession peut être fière du chemin parcouru.